



# PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 13 mars 2020

## Communiqué de presse

### Coronavirus : nouvelle mesure restrictive pour les rassemblements

Au lendemain de l'allocution télévisée d'Emmanuel Macron, président de la République, le gouvernement a abaissé à 100 personnes la taille limite des rassemblements en France, au lieu de 1 000 précédemment, pour « *freiner* » la progression du coronavirus.

En conséquence, le préfet de la Martinique vous informe que cette mesure est également mise en place en Martinique.

Cette nouvelle mesure signifie que tout rassemblement mettant en présence de manière simultanée plus de 100 personnes, de quelque nature que ce soit, est interdit.

Les manifestations publiques et activités collectives constituent des occasions particulièrement favorables à la transmission et il convient de freiner la propagation du virus COVID-19 sur l'ensemble du territoire.

#### Contacts réservés aux médias :

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42

[oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr](mailto:oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr)

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93

[ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr](mailto:ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr)

Suivez l'actualité de

*L'État en Martinique*

sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)

sur Facebook : [@prefet.martinique](https://www.facebook.com/prefet.martinique)

sur Twitter : [@prefet972](https://twitter.com/prefet972)

